

sans être une banque à charte figure dans la liste parue à l'annexe—exerce son activité d'une manière qui selon nous justifie l'imposition de restrictions.

L'hon. M. Sharp: Le député permet-il que je lui pose une question?

M. Baldwin: Bien entendu.

L'hon. M. Sharp: J'ai écouté avec un vif intérêt ses observations à propos d'un problème qui, sans conteste, est extrêmement complexe. Je rappellerai au député qu'à se sujet j'ai fait nettement savoir que le gouvernement n'avait pas pris de décision dans le sens négatif. Toutefois, le député n'admet-il pas qu'il serait beaucoup plus approprié de proposer une mesure distincte concernant ce qu'il appelle les quasi-banques, que de chercher à leur appliquer les dispositions de la présente loi sur les banques?

M. Baldwin: Un commentaire, monsieur le président. La méthode serait peut-être aussi bonne si, par suite d'assurances, j'éprouvais une certitude raisonnable qu'il ne s'agit pas là d'une affaire remise à une autre décennie. Si le ministre est en mesure de nous assurer que le gouvernement songe réellement à des initiatives pertinentes et qu'une mesure distincte réglerait mieux le problème, j'accepterais son engagement dans ce sens. C'est là une suggestion dont je saisis le ministre. Elle a trait à un problème épineux, je l'admets avec lui, car la question n'est pas facile à résoudre à l'heure actuelle, et elle le sera encore moins dans dix ans. Je reconnais entièrement les bonnes intentions du ministre, monsieur le président. Malheureusement, les ministres changent, les gouvernements et les conseillers aussi, et je ne voudrais pas que cette situation se continue pendant dix ans encore, car il pourrait en résulter, par l'effet du temps, un affermissement de la position des établissements parabancaires. Plus longtemps la situation sera maintenue, plus il sera difficile d'y remédier.

C'est pour cela que je présente cette proposition très réalisable, à mon avis. Le ministre interviendra sûrement encore dans le débat et il me tarde d'entendre ses remarques non seulement au sujet de cette mesure mais aussi sur ses intentions pour l'avenir. Je serais heureux de l'entendre reconnaître, au nom du gouvernement, que le problème est difficile mais que le gouvernement a l'intention de s'y attaquer en présentant une mesure législative.

Si le ministre veut bien se rendre à ma proposition, je lui en reconnaitrai tout le mérite qui lui sera dû.

M. Herridge: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention d'en dire davantage à propos de cet article, malgré les quelques observations que je pourrais faire sur certains amendements que présentera peut-être notre parti. Cependant, en tant que vieil agriculteur, je tiens à faire quelques commentaires sur le travail du comité et sur une autre chose signalée à la Chambre par une question du ministre.

L'hon. M. Sharp: Vous êtes peut-être agriculteur, mais vous n'êtes pas sénile.

M. Herridge: Je m'associe au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles pour féliciter le comité de son travail et répéter après lui que son président mérite la gratitude de la Chambre. Depuis 22 ans que je suis ici je n'ai jamais entendu membre de notre parti faire un si grand éloge d'un président de comité siégeant du côté du gouvernement. A mon avis, cela prouve simplement que l'honorable représentant méritait pleinement les félicitations du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

• (2.50 p.m.)

Vu tout le travail que nous avons à faire, il est presque impossible de lire assidûment les rapports des comités permanents. Tout ce que nous pouvons vraiment faire, c'est de leur jeter un coup d'œil pour en tirer les faits saillants. Mais il est incontestable que le comité plénier a travaillé ferme en tenant ces 79 séances et en préparant son rapport. J'ai remarqué, monsieur le président, en lisant les noms des membres du comité, qu'aucun d'entre eux ne possédait un diplôme en économie. Toutefois, leur travail et leur rapport révèlent que les profanes à la Chambre sont en mesure d'examiner avec compétence cette question extrêmement ardue. Je dois m'incliner devant leur application et leur aptitude à régler ces problèmes complexes, même si parfois ils peuvent nous sembler simples. Je relève dans la liste des membres du comité onze avocats, huit hommes d'affaires, un ingénieur diplômé, un comptable agréé, un instituteur, un pharmacien et un travailleur industriel. Sauf erreur, pendant un certain temps, deux cultivateurs ont fait partie du comité à cause de certains problèmes dont il était saisi.